

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2025 T 100

6.1

**ARRÊTÉ MUNICIPAL D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
POUR UN FOOD TRUCK AU PHARE, DU 4 AU 5 OCTOBRE 2025.**

Le Maire de la Commune de Tournefeuille.**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales : articles L 2212-1 à L 2213-23.**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L 2122-1-3 – 1° et 2° qui prévoit que l'autorité peut délivrer une autorisation d'occupation à titre amiable pour une courte durée,**Vu** le Code Pénal : article R 610-5.**Considérant** la demande formulée par le club « Le Béryl » - Club de géologie et de minéralogie de Tournefeuille.**Considérant** l'organisation de la 36^{ème} bourse Minéraux et Fossiles, au Phare – 32 bis route de Tarbes à Tournefeuille, les 4 et 5 octobre 2025.**Considérant** qu'il convient d'autoriser l'installation d'un food truck « AIRSTREAM FIRE » - 8 rue Mireille Sorgue – 31100 Toulouse.**ARRÊTE****ARTICLE I :**

Une autorisation d'occupation temporaire du domaine public est accordée Monsieur Jérôme TREMBLAY – responsable du food truck « AIRSTREAM FIRE » :

- **Le samedi 4 et le dimanche 5 octobre 2025**, sur le parking du Phare – 32 route de Tarbes.

ARTICLE II :

La propreté des lieux devra être en permanence assurée. Tout dommage causé au domaine public sera à la charge du pétitionnaire.

ARTICLE III :

Le Directeur Général des Services de la Ville de Tournefeuille, le Commandant de la Police Nationale - Chef du secteur Ouest de Toulouse, le Chef de Service de la Police Municipale de Tournefeuille, et les Agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURNEFEUILLE, le 22 mai 2025.

**Le Maire,**

Frédéric PARRE

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE Cedex 07) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.